

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAMENIL

Séance du 4 septembre 2026.

L'an deux mil vingt-six et le quatre septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de la commune de Bénaménil, sous la présidence de : Monsieur LE NAOUR Cyrille, Maire

Présents : M. BAUMGAERTNER Vincent, M. BUZZI Bastien, Mme FILIPPELLI Sophie, M. GARCIA Sébastien, Mme GALLAIS Lindsay, Mme HELF Doriane, M. LE NAOUR Cyrille, M. MARTIN Nicolas, M. MILLOIS Serge, M. ROUECHE Maxime.

Procuration : Mme ROLLE Emilie a donné procuration à Mme GALLAIS Lindsay – Mme MILLOIS Nathalie a donné procuration à M. MILLOIS Serge.

Absents (non excusés) :

Absentes (excusées) : Mme SCHLACHTER Cécile, Mme BAUER Jessica, M. SOUDANT Mikaël.

A été nommée secrétaire : Mme HELF Doriane

Date de la convocation : 28/08/2026
Date d'affichage : 07/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 12

Objet de la délibération

Administration générale – Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame HELF Doriane pour remplir cette fonction.

Objet de la délibération

Administration générale – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2026.

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du 2 juillet 2026 et demande s'il y a des remarques. Le procès-verbal du 2 juillet 2026 est adopté, à l'unanimité.

Objet de la délibération

Administration générale- Modification des tarifs de la cantine scolaire.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2025 modifiant les tarifs de la cantine scolaires et ceux de la garderie fixant le prix du repas à 5,00 €, plus 1 € pour la garderie de midi.

Considérant qu'il convient de modifier ces tarifs compte tenu de l'augmentation du prix du repas facturé par le Collège Départemental René Gaillard de Bénaménil, soit 9,60 € (Conseil d'administration du 23/11/2023) à la commune de Bénaménil,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le tarif du forfait un repas à la cantine scolaire et garderie à 6,90 € (soit 4,80 € le repas et 2,80 € de garderie) à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

Ce tarif comprend le prix du repas et le prix de la garderie de 11 h 45 à 13 h 30 pour les élèves fréquentant la cantine scolaire.

Le Conseil municipal de Bénaménil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter les modifications du tarif du repas de la cantine et de la garderie ainsi proposées, soit un tarif global de 6,90 € le repas et la garderie (soit 4,80 € le repas et 2,10 € de garderie) à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

Objet de la délibération

Administration générale – Modification des tarifs de la garderie périscolaire.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2025 modifiant les tarifs de la cantine scolaires et ceux de la garderie.

Vu la délibération du 2 juillet 2026, instituant la modification des plages horaires de la garderie à l'école primaire de Bénaménil,

Considérant qu'il convient de modifier ces tarifs compte tenu de l'augmentation du prix horaire facturé par l'ADMR de Bénaménil- Domjevin, qui s'occupe du service de garderie,

Monsieur le Maire soumet à l'ensemble des membres du Conseil municipal les modifications suivantes :
Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026

Garderie de 7 h 00 à 8 h 20 : 2,90 € (nouveau tarif)

Garderie de 7 h 30 à 8 h 20 : 1,90 € (soit une augmentation de 0,20 €)

Garderie de 16 h 15 à 17 h 30 : 1,90 € (soit une augmentation de 0,20 €)

Garderie de 16 h 15 à 18 h 00 : 2,90 € (soit une augmentation de 0,20 €)

Le Conseil municipal de Bénaménil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter les modifications du tarif de la garderie périscolaire proposées à compte de la rentrée scolaire 2026/2027.

Objet de la délibération

Administration générale – Modification des tarifs de location de la Salle polyvalente de Bénaménil.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les tarifs de location de la salle polyvalente de Bénaménil n'ont pas évolué depuis le 1^{er} juillet 2023.

Les locations des associations demeurent assez nombreuses durant l'année, mais la tarification des ces occupations n'est plus adaptée aux frais réels engendrés, c'est pourquoi il propose de définir une nouvelle grille de tarif pour les associations

Utilisation	Association de Bénaménil
Réunion (moins de 2 heures)	Gratuit
Demi-journée	15 €
Journée	20 €
Week-end	25€

Toute manifestation se déroulant le vendredi soir sera facturée au tarif week-end.

Il est donc nécessaire de modifier l'article 14 : Tarifs associations du règlement de location de la salle polyvalente de Bénaménil et de revoir la liste des associations bénéficiaires.

Le Conseil municipal de Bénaménil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter les modifications de l'article 14 : Tarif associations du règlement de location de la salle polyvalente de Bénaménil et de revoir la liste des associations bénéficiaires comme énoncées dans l'exposé de Monsieur le Maire à compter du 15 septembre 2026.

Le nouveau règlement de location de la salle polyvalente sera joint à cette délibération.

Administration générale – Renouvellement du bail de location des terrains communaux à Monsieur MANGEON Anthony.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le bail de location, établi pour la location de deux terrains communaux à M. MANGEON Anthony, est échu et qu'il convient de procéder à son renouvellement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler pour une durée de NEUF ANS le bail suivant :

Terrain Section ZA n° 84, Au Large Lieu, d'une superficie de 52 a 68 ca loué à Monsieur MANGEON Anthony ; renouvellement à compter du 1^{er} octobre 2026, montant annuel de la location, indexée au fermage de Meurthe-et-Moselle : 42, 36 Euros.

Terrain Section ZA n° 96, Au Large Lieu, d'une superficie de 11 a 56 ca loué à Monsieur MANGEON Anthony ; renouvellement à compter du 1^{er} octobre 2026, montant annuel de la location, indexée au fermage de Meurthe-et-Moselle : 9, 29 Euros.

Ces montants annuels de la location seront indexés au fermage de Meurthe-et-Moselle.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un bail de location avec Monsieur MANGEON Anthony de Manonviller.

Administration générale –Renouvellement du bail de location des terrains communaux à l'EARL du Haut d'Ormont.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que huit terrains communaux étaient loués à l'EARL du Haut d'Ormont représentée par Monsieur MARTIN Florian. Ce bail de location est échu et il convient de procéder à son renouvellement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler pour une durée de NEUF ANS le bail suivant à compter du 1^{er} octobre 2026 :

- Terrain ZC n° 2 de 1 ha 6 a 12 ca pour un montant de la location de la location de 113, 66 €, indexée au fermage de Meurthe-et-Moselle,
- Terrain ZC n° 11 de 17 a 16 ca pour un montant de la location de la location de 12, 10 €, indexée au fermage de Meurthe-et-Moselle,
- Terrain ZC n° 14 de 16 a 80 ca pour un montant de la location de la location de 11, 85 €, indexée au fermage de Meurthe-et-Moselle,
- Terrain ZC n° 15 de 28 a 36 ca pour un montant de la location de la location de 20, 00 €, indexée au fermage de Meurthe-et-Moselle,
- Terrain ZC n° 29 de 22 a 88 ca pour un montant de la location de la location de 16, 13 €, indexée au fermage de Meurthe-et-Moselle,
- Terrain ZC n° 32 de 1 ha 41 a 98 ca pour un montant de la location de la location de 100, 11 €, indexée au fermage de Meurthe-et-Moselle,
- Terrain ZC n° 51 de 49 a 26 ca pour un montant de la location de la location de 34, 74 €, indexée au fermage de Meurthe-et-Moselle,
- Terrain ZE n° 109 de 59 a 45 ca pour un montant de la location de la location de 41, 92 €, indexée au fermage de Meurthe-et-Moselle,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un bail de location avec l'EARL du Haut d'Ormont, représentée par Monsieur MARTIN Florian de Manonviller.

Finances – Proposition de renouvellement d'un prêt de trésorerie pour le financement de l'achat du terrain du lotissement « La Croulotte ».

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de réaliser un emprunt pour l'acquisition de terrains à Bénaménil.

Cet emprunt portait sur la somme de 170 000 € en août 2024.

Ce dernier doit être remboursé courant septembre 2026, seulement le projet de lotissement communal n'est pas actuellement totalement abouti suite à la mévente des parcelles.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une proposition de prêt de trésorerie établie par le Crédit Agricole de Lorraine, afin de d'honorer le remboursement de cet emprunt.

La nouvelle proposition s'effectue sur un montant de 170 000 € pour une durée de 24 mois, avec un taux client de 3,90% (taux fixe), soit un TEG annuel proportionnel de 3,98 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Bénaménil, à l'unanimité :

- Décide de réaliser un prêt de trésorerie d'un montant de 170 000 € pour le remboursement du précédent emprunt,

- Retient l'organisme bancaire suivant : Le Crédit Agricole de Lorraine pour un prêt d'une durée de 24 mois au taux de 3,98 % (TEG annuel proportionnel) avec des échéances constantes trimestrielles et les frais de dossier de 250 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui interviendra.

Budget – Décisions Modificatives Budgétaires n° 2 de l'Exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification budgétaire suivante au titre de l'Exercice 2026 :

Section d'Investissement

DEPENSES

Article 203 (20) Frais d'études, recherche, développement	2 342,00 €
Total Dépenses :	2 342,00 €

RECETTES

10222 (10) - FCTVA	1 577, 00 €
13461 (13) : Dot. Equip. Territoires ruraux non transf.	765,00 €
Total Recettes :	2 342,00 €

Section de fonctionnement

DEPENSES

627 (67) : Services bancaires et assimilés	250,00 €
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance :	1658,00 €
Total Dépenses :	1 908,00 €

RECETTES

7025 (70) : Taxes d'affouages :	1 908,00 €
Total Recettes :	

Total Dépenses : 4 250,00 €	Total Recettes : 4 250,00 €
-----------------------------	-----------------------------

Fiscalité – Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) – Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation.

Pas de délibération faute d'information plus complémentaires.

Fiscalité – Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) – Fixation du taux de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation.

Pas de délibération faute d'information plus complémentaires.

Fin de la séance : 21 heures 25

Le Maire soussigné certifie que ces délibérations ont été publiées ou notifiées selon les règlements en vigueur.

Le Maire,
Cyrille LE NAOUR.